

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020

Le trois mars deux-mille-vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de la convocation : 25 février 2020

Etaient Présents : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mmes RENAUDINEAU Perrine, CHIFFOLEAU Annie, MM. GAUTHIER Christian, PEROYS Bernard, Mme SIMONEAU Darlène, M. BOUHIER Philippe, Mmes TAUGERON Anne-Marie, POTIRON Anne, MM. THOMAS David, PASQUIER Jean-Charles, Mme SEJOURNE Catherine

Etaient Excusés : MM. BARTEAU Patrice (donne pouvoir à M. RAINGEARD Maurice), PONT Olivier, Mme COLLIN Nadège

Etaient Absents : Mmes GONCALVES Karine, DESVERRONNIERES Catéléna, M. DEGRELLE Nicolas

Secrétaire de séance : M. PEROYS Bernard

Approbation du compte rendu de la réunion du 21 janvier 2020.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019

Les comptes de gestion (locatifs, commerce de proximité, panneaux photovoltaïques, lotissement, assainissement et commune) établis par M. LAFARGUE, Receveur Municipal, pour l'année 2019 sont adoptés à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2019 présentés par Monsieur le Maire, ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés :

- locatifs : unanimité
- commerce de proximité : unanimité
- panneaux photovoltaïques : unanimité
- lotissement : unanimité
- assainissement : unanimité
- commune : 12 pour, 1 abstention

Les résultats de fonctionnement sont affectés comme suit :

- LOCATIFS :

Excédent de fonctionnement de clôture de 86 798.94 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 563.15 Euros

563.15 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 86 235.79 Euros en section de fonctionnement.

- COMMERCE DE PROXIMITE :

Excédent de fonctionnement de clôture de 24 666.06 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 18 764.05 Euros

18 764.05 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 5 902.01 Euros en section de fonctionnement.

- **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 91 346 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 0 Euros

91 346 Euros sont reportés en section de fonctionnement.

- **LOTISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 109 220.66 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 0 Euros

Compte tenu de la nature de ce budget (comptabilité de stocks) les 109 220.66 euros sont reportés en section de fonctionnement.

- **ASSAINISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 147 790.26 Euros

Excédent d'investissement de clôture de 7 013.86 Euros

Restes à réaliser :

Dépenses	0 €
----------	-----

Recettes	29 500.00 €
----------	-------------

Soit un excédent de 29 500 Euros

0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 147 790.26 Euros en section de fonctionnement.

- **COMMUNE :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 878 029.92 Euros

Déficit d'investissement de clôture de 563 124.88 Euros

Restes à réaliser :

Dépenses	351 837.69 €
----------	--------------

Recettes	710 868.65 €
----------	--------------

Soit un excédent de 359 030.96 Euros

204 093.92 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 673 936 Euros en section de fonctionnement.

CONVENTION TRIPARTITE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES

Polleniz est un réseau de professionnels, de particuliers, d'associations, de collectivités et de bénévoles en charge de la santé du végétal depuis plus de 30 ans. Il est reconnu Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans le domaine végétal sur l'intégralité du territoire des pays de la Loire. Dans le cadre de la compétence GEMAPI, il est proposé de signer une convention tripartite (entre la Communauté de communes, ses huit communes membres et POLLENIZ) pour la mise en place d'un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants pour la période 2020 – 2022 que le conseil valide.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX VOYAGES SCOLAIRES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DES PRÉS VERTS

La commission enfance jeunesse a examiné la participation annuelle de la commune de Paulx aux voyages scolaires de l'école publique des Prés Verts.

Elle propose au conseil un montant de 25 ou 30 € par élève sachant que la dotation était en 2018 et 2019 de 20 €.

Le conseil fixe le montant de la participation financière à hauteur de 25 € par élève (12 voix pour un montant de 25 € et 2 voix pour un montant de 30 €).

CONVENTION DE PROROGATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL ENTRE LES COMMUNES DE PAULX ET LA MARNE

Pour mémoire, en 2017, la Commune de La Marne avait souhaité proposer une offre scolaire publique pour les enfants scolarisés en maternelle ou primaire. Après concertation avec la Commune de PAULX, une consultation des services de l'académie avait eu lieu.

Considérant l'intérêt de constituer, pour la rentrée de septembre 2018, un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec la Commune de La Marne, une convention avait été passée entre les 2 communes. Celle-ci précisait les conditions de fonctionnement et de financement.

Après avoir pris connaissance du projet de convention à renouveler, le conseil décide de proroger le Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec la Commune de LA MARNE à compter de la rentrée de septembre 2020 pour une durée de 1 an.

CONTRAT DE TERRITOIRE REGIONAL – CREATION D'UN POLE COMMERCIAL POUR LE MAINTIEN DES COMMERCES EXISTANTS

Le projet consiste en une restructuration globale du cœur de bourg.

La commune sollicitera en plus de la DETR 2020 prévue dans le cadre de l'attractivité des territoires et la DSIL 2020 (attractivité du territoire et revitalisation des centre-bourgs) une aide financière du Conseil régional des Pays de la Loire au titre du contrat de territoire (90 000 €).

DIAGNOSTIC DE L'ÉGLISE

Le cabinet ATELIER 44 a établi le diagnostic de l'église. Après présentation de celui-ci à l'assemblée, le montant estimatif des travaux à réaliser sur le bâtiment s'élève à 1 732 000,00 € hors options.

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise - remplacer la minuterie du cadran et mettre en place des protections anti pigeons (devis Art camp: 3 966 TTC)
- Composteurs cantine
- Activité de location de box prévue dans la zone d'activités artisanales intercommunale
- Chemins à rétrocéder : consulter le service des Domaines
- Tenue des bureaux de vote
- Vitesse de circulation dans le bourg (radar)
- PLU
- Prochain conseil le 12/03/2020 à 20 H pour le PLU (sous réserve)